



métropole
ROUEN NORMANDIE



Crématorium

Plus d'informations sur
www.metropole-rouen-normandie.fr

UNE ÉCOUTE PROFESSIONNELLE

Les professionnels du crématorium, spécialement formés, accueillent la famille, lui présentent et lui expliquent l'organisation de la cérémonie d'adieu. Celle-ci est réalisée par le crématorium à partir de musiques, de textes et d'un gestuel de séparation approprié, proposés par ce dernier.

Si la famille souhaite organiser une cérémonie personnalisée avec des musiques, des textes ou des poèmes qu'elle aura choisis, en faire un moment unique à l'image de la vie, des volontés du défunt et de ses sentiments, les professionnels du crématorium mettent à la disposition de l'opérateur funéraire mandaté par la famille la salle de cérémonie et ses équipements, à cet effet.

UN LIEU ADAPTÉ ET SEREIN

Les professionnels du crématorium, formés et attentifs, les salons d'accueil et la salle de cérémonie permettent de disposer d'un lieu adapté et serein pour se consacrer à l'ultime adieu rendu à un être cher.

L'HOMMAGE ET LE RECUEILLEMENT

La cérémonie d'adieu débute par l'accueil de la famille et de ses proches, se poursuit par l'hommage rendu au défunt et se termine par la séparation et le temps de mémoire. Elle se déroule dans un climat favorable au recueillement, à l'expression des sentiments des proches pour le défunt. La cérémonie et tous les rites qui peuvent s'y rattacher, la solidarité et la participation des proches permettent à la famille de commencer son deuil, dans de meilleures conditions.



Après toute cérémonie, une salle spécifique permet aux membres de la famille et aux proches qui le désirent, d'assister en toute intimité à l'entrée du cercueil pour la crémation.

LA POSSIBILITÉ DE RENDRE UN HOMMAGE CIVIL OU RELIGIEUX

À la demande de la famille, un dernier hommage civil ou religieux peut être rendu au défunt au crématorium.

La cérémonie religieuse est traditionnellement organisée dans un lieu de culte avant la crémation.

Toutefois, si la famille souhaite rendre un dernier hommage religieux au sein du crématorium, elle peut également, en accord avec les autorités culturelles, l'organiser au crématorium, dans la salle de cérémonie. Cette salle sonorisée permet la diffusion d'une musique d'ambiance et le recueillement en famille au moment de l'adieu.

LA DESTINATION DES CENDRES

L'urne contenant les cendres du défunt est remise à la famille ou à son mandataire après la crémation ou au plus tard le lendemain matin.

Aujourd'hui, de nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion.

Cependant, pour prendre le temps de la réflexion sur le lieu le plus adapté au dépôt définitif de l'urne, celle-ci peut être conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. L'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte sous réserve de l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte.

Lorsque la famille a sereinement décidé de la destination des cendres du défunt, l'urne lui est remise au cours d'une cérémonie symbolique.

Notre civilisation et notre culture accordent une grande importance au souvenir des défunts, généralement rassemblés au sein du cimetière. Même en cas de crémation, ce besoin d'une trace et d'un lieu du souvenir demeure pour la famille et les proches.

Aujourd'hui, de nombreux choix de destination de l'urne du défunt sont possibles et tous permettent à la famille et aux proches de disposer d'un lieu de souvenir, même en cas de dispersion. Dans un cimetière ou un site cinéraire et sur autorisation du maire, l'urne peut en effet être inhumée dans une sépulture, déposée dans une case de columbarium ou encore scellée sur un monument funéraire. Dans les mêmes conditions, les cendres peuvent être également dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière ou du site cinéraire.

Lorsqu'est fait le choix de la dispersion, de nombreux cimetières et sites cinéraires permettent de marquer le souvenir du défunt par des inscriptions sur des supports de la mémoire, adaptées aux souhaits de la famille.

Enfin, les cendres peuvent également être dispersées en pleine nature, à l'exception des voies publiques, après déclaration à la mairie du lieu de naissance du défunt.



La crémation est un mode de sépulture choisi dans le respect des volontés du défunt.

Les professionnels du crématorium sont à la disposition de la famille et des proches pour leur permettre de traverser cette séparation dans les meilleures conditions.



OGF est le délégataire officiel de la Métropole Rouen Normandie pour l'exploitation de ce crématorium.

S.A. au capital de 40 904 385 €

RCS Paris 542 076 799

Habilitation n° 12-75-001

Habilitation crématorium 14 76 032

OGF - Juin 2015.

ADRESSE ET HORAIRES

Crématorium de la Métropole Rouen Normandie

Rue du Mesnil Grémichon

76000 ROUEN

Tél. : 02 35 12 30 80

Fax : 02 35 12 30 89

Du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 13h30 à 17h

Le samedi, de 9h30 à 12h45

Parking à disposition des familles.

ACCÈS

Depuis Paris : Rejoindre l'A13 en direction de Caen. Emprunter la sortie 22 Calais/Oissel/St-Etienne-du-Rouvray/Sotteville-les-Ruen/Rouen Est. Continuer tout droit et prendre la N28 vers Calais/Amiens/Reims/Rouen-Boos/C.H.R. Ch. Nicolle. Prendre la sortie Mont-St-Aignan/Gare SNCF. Continuer tout droit puis prendre sur la droite la Rue des Sapins. Voir plan.

Depuis Amiens : Rejoindre l'A29 en direction de Beauvais/A16/Paris Ouest/Rouen/Calais, poursuivre vers Calais/Rouen/Amiens Ouest puis vers Le Havre/Rouen/Dieppe. Passer le Viaduc de Bresle et suivre La Havre/Rouen/Dieppe/Neufchâtel-en-Bray. Continuer sur l'A28 puis la N28, prendre la sortie Bihorel/St-Martin-du-Vivier/Les Hauts de Rouen. Au rond-point prendre la 2^{ème} sortie, puis la 1^{ère} à droite ; Rue de la Prévotière. Poursuivre vers Bihorel par la Rue de Verdun, prendre à gauche la Rue de Lestanville. Voir plan.

Depuis Beauvais : Rejoindre la N31 en direction de Rouen via Gournay-en-Bray. Continuer sur la N28 vers Rouen Centre et prendre la sortie Bois Guillaume/Mont-St-Aignan/C.H.U Ch. Nicolle/Gare SNCF. Continuer tout droit puis prendre sur la droite la Rue des Sapins. Voir plan.

